



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2021

Présents : Jean Tortosa, Martine Lacotte, Abdel Eragragui, Jean-François Morin, Michel Lacou, Maud Bazier, Laëtitia Brugeat, Marion Desmarelles, Alexandre Fillonneau, Martine Tortosa.

Absents : Cécile Artacho (pouvoir à Abdel Eragragui), Benjamin Delage (Absent excusé).

Secrétaire de séance : Laëtitia Brugeat

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 heures.

PV de la séance du 7 juin 2021

Adopté à l'unanimité

1 Point sur la rentrée scolaire

Des travaux importants ont été réalisés en août :

- Construction d'une rampe d'accès pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au long du bâtiment « historique » (le garde-corps pour lequel un devis a été établi à environ 10 000 € sera prochainement installé).
- Installation d'une nouvelle clôture sur la RD 920, la rue des écoles et l'arrière de la cantine.
- Aménagement d'un parking pour les enseignants et le personnel
- Mise en place de blocs de secours dans le bâtiment principal
- Suppression du parking le long de la clôture rue des écoles conformément au plan Vigipirate en vigueur depuis plusieurs années qui interdit le stationnement des véhicules devant les écoles. Il s'agit donc d'une mise en conformité avec la réglementation.
- Mise en place d'une dépose-minute le long des bacs à fleurs. Il est rappelé qu'un parking existe rue du petit verger, situé à 300 mètres de l'école.
- Des passages piétons vont être matérialisés rue des écoles, rue du petit verger et allée des noyers pour sécuriser la traversée de ces rues.

Le montant de l'ensemble des travaux s'élève aux alentours de 60 000 €.

Il est également rappelé que l'arrêt de bus ne peut être utilisé comme parking. Les voitures qui y stationnent empêchent la visibilité à la sortie de la rue des écoles, ce qui engendre un risque d'accident.

Une nouvelle enseignante, Mme Anaïs Hubert, prend en charge cette année les petites et moyennes sections de maternelle, (remplacée jusqu'à l'expiration de son congé maternité fin septembre par Mme Céline Lartigue).

Pour l'année scolaire 2021-2022, 92 enfants sont inscrits à l'école contre 81 l'année précédente.

Le protocole sanitaire est reconduit à l'identique à celui du mois de juin 2021.

2 Convention avec la FOL pour l'accueil de loisirs du mercredi (septembre à décembre)

Une enquête a été menée auprès des parents des enfants fréquentant l'école en juin concernant leur intention d'inscrire leur(s) enfant (s) au centre d'accueil du mercredi pour l'année scolaire 2021-2022. Très peu de réponses ont été retournées.

L'ouverture du centre a eu lieu mercredi 8 septembre avec une dizaine d'enfants. Il était convenu, que pour être viable, le centre d'accueil de loisirs devait accueillir au moins 15 enfants ce qui est loin d'être le cas certains mercredi.

Le conseil municipal décide malgré tout de reconduire l'expérimentation jusqu'en décembre 2021, en passant une nouvelle convention avec la Fédération des Organisations Laïques (la participation de la commune est versée sous forme d'une subvention de 2000 €).

Toutefois, si la fréquentation du centre n'augmente pas, une réflexion sera menée en 2022 pour éventuellement mutualiser ce service avec la commune de Montierchaume.

La nouvelle convention est adoptée à l'unanimité.

3 Renouvellement du parc informatique de l'école

Le constat est fait que le parc informatique de l'école est obsolète et ne convient plus aux exigences des projets qui doivent être menés en milieu scolaire.

Avant l'été, le ministère de l'Éducation nationale a lancé « un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » prévoyant pour les communes qui renouvelleraient le parc informatique des écoles un financement significatif dégagé sur des crédits « plan de relance ».

Après échanges avec le directeur de l'école, un projet a été déposé, prévoyant l'achat de 10 ordinateurs portables, 3 tablettes et 3 caméras permettant de projeter directement les documents sur les ordinateurs. Ce projet a été retenu par la commission nationale de sélection.

La dépense globale pour cet équipement s'élève à 9077 €, la subvention allouée par l'Etat serait de 6014 euros.

L'engagement de l'opération est adopté à l'unanimité ainsi que l'inscription des crédits correspondants au budget.

4 Dénomination des voies pour finaliser le plan d'adressage

Un rappel est fait sur la nécessité d'avoir des adresses fiables, pour les services de secours, les services de livraison et enfin l'installation de la fibre qui devrait intervenir courant de l'année 2022.

Les travaux nécessaires à la refonte de l'adressage se poursuivent dans le cadre des rencontres de Jean-François Morin et Martine Tortosa avec La Poste. Ces travaux ont permis d'identifier un grand nombre d'anomalies dans les adresses actuelles.

Des réunions avec les habitants des rues les plus concernées (rue des écoles, RD 920) pour expliquer les modifications nécessaires.

La première démarche consiste à dénommer toutes les rues et routes de la commune, qu'elles soient publiques ou privées (pour ces dernières un accord des riverains ou copropriétaires est nécessaire).

Il est rappelé que chaque maison doit être dotée d'un numéro. Des plaques standard seront fournies par la mairie, chaque propriétaire étant libre d'installer une plaque originale s'il le souhaite mais à ses frais.

Les propositions des nouveaux noms de rue (en annexe) sont adoptées à l'unanimité.

5 Modification simplifiée du PLUI

Le conseil municipal prend acte des modifications mineures proposées et donne un avis favorable au dossier présenté par Châteauroux métropole.

Il n'a pas été possible dans ce cadre de lever les quelques difficultés occasionnées dans la commune par le PLUI ; ces dernières relèvent d'une révision complète du PLUI.

6 Travaux de modernisation de l'éclairage public

Le conseil municipal avait validé le principe d'une refonte complète du système d'éclairage public pour des raisons de sécurité et d'économie en remplaçant l'ensemble de la commune (sauf au lotissement des Tournesols) ainsi que l'adhésion au groupement de commandes mis en place par Châteauroux métropole.

Le budget voté pour cette opération (s'appuyant sur un rapport du SDEI) était de 400 000 € pour une dépense estimée de 396 352€

Le préfet a récemment confirmé l'octroi des aides sollicitées à savoir 40 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et 10% au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, soit au total **165 000 €**.

Châteauroux métropole vient de transmettre le résultat des consultations lancées : le coût des fournitures est de 38 544 € TTC et celui des travaux de 183 000 €TTC, pour la reconduction à l'identique des dispositifs d'éclairage existants.

Une réunion organisée le 10 septembre avec l'entreprise chargée des travaux a permis de constater que travaux supplémentaires devaient être engagés (remplacement des mats sur la RD 920, changement du câble d'alimentation sur près de 200m sur cet axe) ; une nouvelle estimation sera prochainement réalisée.

Par ailleurs quelques travaux supplémentaires (installation de points d'éclairage supplémentaires en différents endroits de la commune) vont être listés par un groupe de travail et un chiffrage sera demandé, l'essentiel étant de rester dans l'enveloppe inscrite au budget. Les travaux devraient démarrer début 2022.

Le maire est autorisé à l'unanimité à signer les marchés correspondants aux travaux.

7 Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

Lors d'un précédent conseil municipal, une information avait été faite concernant le passage d'une commande groupée de récupérateurs d'eau à l'initiative de la communauté d'agglomération. Le délai très court entre cette information et le passage des commandes n'ayant pas permis de faire un sondage auprès des habitants il avait été décidé de réserver 10 réservoirs de 510 litres et 5 de 1300 litres, qui seront livrés fin septembre.

Le montage financier a été établi avec un achat par Châteauroux métropole, financé à 50% par l'Agence de l'eau, puis revendu aux communes avec une participation de 20% de la part de Châteauroux métropole. Le reste à charge représente donc 30 % de l'achat.

Soit pour un modèle de

- 510 litres coût TTC 90,15 €, reste à charge pour l'acquéreur 27,04 €
- 1300 litres coût TTC 286,36 €, reste à charge pour l'acquéreur 85,91 €.

A ce jour, 13 demandes ont été faites pour des 510 litres et 3 pour des 1300 litres. Une demande va être faite auprès de Châteauroux métropole pour voir la possibilité d'obtenir des récupérateurs supplémentaires.

Si le renouvellement de l'opération devait avoir lieu en 2022, elle ne serait pas reconduite à l'identique, car l'Agence de l'eau a annoncé qu'elle ne participerait pas.

Unanimité du conseil municipal pour inscrire les crédits correspondants au budget.

8 Subvention à l'ONAC

Cette année n'a pas permis au Bleuets de France de récolter des fonds pour le soutien des pupilles de la Nation, soldats blessés, aide aux familles du fait de l'interdiction du public lors des cérémonies de commémoration.

L'association ONAC a donc sollicité une subvention auprès des communes.

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 50€ à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

9 Virement de crédits

Diminution de crédits :

Compte 615221 : - 8 000,00 €

Compte 6281 : - 400,00 €

➤ Total dépenses fonctionnement : - 8 400,00 €

Compte 1641 : - 10 000,00 €

Compte 2315 : - 80 000,00 €

➤ Total investissement : - 90 000,00 €

Augmentation de crédits :

Compte 615231 : + 6 000,00 €

Compte 627 : + 400,00 €

Compte 62878 : + 2 000,00 €

➤ Total fonctionnement : + 8 400,00 €

Compte 165 : + 700,00 €

Compte 21568 : + 3 000,00 €

Compte 2158 : + 5 300,00 €

Compte 2183 : + 4 000,00 €

Compte 2188 : + 77 000 ,00 €

➤ Total investissement : 90 000,00 €

Augmentation de crédits d'investissement suite à subvention :

Compte 1321 : + 6 000,00 € en recettes

Compte 2051 : + 5000,00 € en dépenses

Compte 2183 : + 1 000,00 € en dépenses

9 Règlement intérieur de la salle des associations

Le règlement intérieur de la salle des associations a été mis à jour (en annexe). Une convention sera passée annuellement avec chaque président d'association.

Le conseil municipal valide ce nouveau règlement à l'unanimité.

10 Questions diverses

➤ Mme Niess, employée communale titulaire (2h hebdomadaires pour l'entretien de la salle des fêtes) a obtenu un emploi à temps plein sur la commune de Montierchaume à partir du 1^{er} septembre 2021. Son remplacement n'est pas prévu dans l'immédiat.

➤ Des élections sont prévues en 2022, élection présidentielle les 10 et 24 avril et élections législatives les 12 et 19 juin. Le transfert du bureau de vote dans la salle des fêtes a été acté par la préfecture.

➤ Rencontres avec les habitants. Deux nouvelles réunions (12 et 19 octobre 2021) sont envisagées de façon à faire le point sur les actions de la municipalité depuis les dernières réunions, répondre aux questions des habitants et recueillir leurs suggestions.

Le pass sanitaire sera exigé à l'entrée et les réunions se tiendront dans le respect des gestes barrières.

➤ Il est envisagé de limiter la vitesse dans la traversée de Céré sur la RD 920 (le panneau situé avant la sortie des Tournesols sur cet axe sera décalé après cette sortie) et d'instaurer une zone 30 dans l'ensemble rues des écoles, du petit verger et des noyers

➤ Des appareils de fitness seront prochainement installés. L'hypothèse d'une installation le long du chemin entre les Tournesols et la rue des écoles est évoquée. Le sujet sera abordé lors des rencontres avec les habitants.

➤ Des poubelles seront prochainement installées en différents points de la commune, de même que plusieurs range vélos râteliers ; des bancs sont également prévus dans la cour de l'école.

➤ Certains points de regroupement des bacs de collecte des ordures ménagères posent problème en raison du manque de civisme constaté et des nuisances engendrées. Une réflexion est en cours pour supprimer ces points de regroupement et doter chaque habitation de bacs individuels.

➤ Des travaux d'entretien des abords des voies et chemins communaux se dérouleront dans les semaines à venir.

- Le repas pour les aînés est proposé le dimanche 28 novembre suivi d'une après-midi récréative avec musicien et chanteur. Pour les personnes qui ne pourraient y assister, un colis leur sera offert en fin d'année.
- Un groupe de travail pourrait réfléchir sur la question de la décoration de la commune lors des fêtes de fin d'année. Un concours de la maison la plus joliment décorée sera organisé. (un prix de 80 € sera remis pour la maison sélectionnée).
- Le Noël des enfants de l'école est évoqué et l'organisation d'un spectacle à la salle des fêtes suggérée. Un échange avec le directeur de l'école et l'association Nouki est prévu.
- S'il n'est pas envisagé d'instaurer un conseil municipal d'enfants, la question de l'installation d'un groupe « jeunes » est évoquée pour recenser souhaits et propositions.
- Une boîte à livres, réalisée par un habitant, sera prochainement installée à proximité de l'école.

Fin de la séance 21h30